

REGLEMENT – CABILAT'TRAIL 2019

Article 1 :

Le Cabilat'Trail 2019 : La section course à pied et marche de la J.A. Bordères sur l'Echez organise une épreuve pédestre « LE CABILAT'TRAIL » qui aura lieu le dimanche 3 mars 2019, course ouverte à tous participants munis d'une licence ou d'un certificat médical de moins de 1 an à la date de la course, y compris pour la marche, indiquant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition.

Article 2 : Epreuves

Trois épreuves chronométrées sont proposées :

Trail 21 km (9h30) 450 m D+

Trail 10 km (10h) plat

Marche 10 km (10h05) plat.

Le départ et l'arrivée se feront depuis la salle polyvalente Roger Paul à Bordères sur l'echez. Le parcours est dans les bois, tracé essentiellement sur sentiers et chemins. Les participants doivent suivre impérativement le circuit balisé. Le non-respect de cette prescription entraînera l'exclusion.

Article 3 : Inscriptions

Elles auront lieu :

- à la Mairie de Bordères, le samedi 2 mars, de 14 heures à 19 heures.
- à la salle polyvalente Roger Paul de Bordères, le jour de la course.
- Ou sur www.chrono-start.com

Tarifs:

12 € pour le 21 Km,

8 € pour le 10 Km,

8 € pour la marche.

Il comprend : l'inscription à la course, le cadeau de participation, le casse-croûte à l'arrivée. **Majoration de 2€ pour les inscriptions le jour même.**

Pour les deux distances de trail, les juniors (18,20 ans) peuvent participer au 21km; les cadets (16,17 ans) peuvent participer au 10 km maximum.

Aucune inscription ne sera validée sans présentation d'une licence ou d'un certificat médical à jour.

Article 4 : Responsabilité civile :

les organisateurs sont couverts par une police n°3177224204 auprès d'AXA. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Article 5 : Récompenses :

Chaque course fera l'objet d'une dotation de récompenses. Seront récompensés : les trois premiers (H et F) au scratch.

Les 3 clubs les plus représentés :

- 1° : Jambon + caisse de vins
- 2° : Jambon
- 3° : Caisse de vins

Tirage au sort de divers lots.

Article 6 : Responsabilités et surveillance médicale :

La JAB est responsable du bon déroulement des courses.

L'assistance médicale sera organisée par la protection civile.

Les courses de 21 km et de 10 km se déroulent en semi-autonomie. Des postes de ravitaillement en liquide seront répartis sur le parcours. La course sera fermée par des membres de l'organisation. Tout abandon, tout problème ou accident devront être signalés à un signaleur. Une voiture se chargera de prendre les coureurs relégués ou qui décideront d'abandonner. Les participants se doivent secours et entraide.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dommages ou préjudices occasionnés lors du déroulement des épreuves et qui n'incomberait pas au club, sauf cas prévu à l'article 4.

Article 7 : Engagement des concurrents par rapport à l'environnement :

Les concurrents doivent marquer les emballages de leurs ravitaillement du numéro de leur dossard, un contrôle sera effectué au moment du départ.

Les épreuves se déroulent dans la nature. Les participants s'engagent à respecter l'environnement, la flore, la faune et à ne rien jeter sur le sol (papiers, gobelets, bouteilles vides, emballages (barre et/ou gel énergétique) qu'ils soient biodégradables ou non. Tout concurrent ne respectant pas cette règle pourra être éliminé. Objectif : 0 déchet !

Article 8 : Droit à l'image et à l'écriture :

Les concurrents, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image et à leur droit d'écriture, et autorisent la JAB à exploiter les photos, films et noms se rapportant à l'épreuve.

Article 9 :

La signature du bulletin d'inscription et la participation à la course, entraîne l'acceptation sans réserves du présent règlement.

PRESENTATION

La JAB Course à Pied et Marche organise, le dimanche 3 mars 2019, la 11eme édition du Cabilat Trail. Au programme, 3 épreuves sont proposées :

- Trail de 21 km
- Trail de 10 km
- Marche de 10 km

Tracés sur sentiers, chemins et route au cœur du Bois du Commandeur. Départ et Arrivée salle polyvalente Roger PAUL. Course en semi-autonomie (longues distances). Des ravitaillements en liquide seront proposés.

Douches, collation et ostéopathe à l'arrivée

1 lot remis à chaque participant

Récompenses :

- Trail 21 km 3 premiers H et F
- Trail 10 km : 3 premiers H et F
- Marche 10 km : 3 premiers H et F
 - 3 clubs les plus représentés :
 - 1° : Jambon + caisse de vins
 - 2° : Jambon
 - 3° : Caisse de vins

Renseignements : 06-87-46-35-12

Site internet : <http://www.jab-course.fr/>

Mail : jerome.souyeaux@orange.fr

PROGRAMME

Samedi 2 mars : de 14H à 19H (Inscriptions et retrait des dossards à la Mairie de Bordères sur l'echez)

Dimanche 3 mars :

- 8h : Accueil – Inscriptions et retrait des dossards à la salle polyvalente Roger Paul
- CLOTURE DES INSCRIPTIONS 15 mn avant le départ de chaque course

- 9h30 : Départ Trail 21 km
- 10H : Départ Trail 10 km
- 10H05 : Départ Marche
- 11H45 : Remise des récompenses et collation

- Bulletin, accompagné du règlement, à retourner à :

- SOUYEAUX Jérôme
- 9 rue du régiment de bigorre - 65320 BORDERES SUR L'ECHEZ
- 06.87.46.35.12
- jerome.souyeaux@orange.fr